

DÉBAT: APRÈS LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE À PARIS...

QUELQUES QUESTIONS À RÉFLÉCHIR...



DOIT-ON CHANGER LA CONSTITUTION EN CAS D'ÉTAT D'URGENCE? QUELLES SONT LES MESURES À PRENDRE APRÈS LES ATTENTATS?

Le Monde.fr

Etat d'urgence et article 16 : pourquoi Hollande veut-il réviser la Constitution ?

Le Monde.fr | 16.11.2015 à 22h01 • Mis à jour le 17.11.2015 à 07h52

Le chef de l'Etat a évoqué, lundi devant le Congrès, une vaste révision de la Constitution pour « *permettre aux pouvoirs publics d'agir conformément à l'Etat de droit contre le terrorisme de guerre* ». [François Hollande veut réformer la Constitution](#) en s'inspirant notamment du comité Balladur de 2007, qui proposait d'y [inscrire](#) l'état d'urgence. Une source gouvernementale a évoqué la création d'un régime constitutionnel d'« *état de crise* » et d'un« *visa de retour* » pour les Français ou résidents en [France](#) qui seraient « *impliqués dans des activités terroristes à l'étranger* ».

M. Hollande veut, plus précisément, [révoquer](#) deux articles du [texte fondamental français](#) :

- L'**article 36**, qui organise « *l'état de siège* », lorsque la France est attaquée ou fait l'objet d'une insurrection [armée](#), et qui prévoit le transfert de certains pouvoirs à l'autorité militaire. Il ne peut [concerner](#) qu'une partie du territoire, et permet de [transférer](#) les pouvoirs civils de [police](#) à l'armée, ainsi que la création de juridictions militaires. L'Etat de siège correspond normalement à une crise grave, guerre ou insurrection [armée](#).
- L'**article 16**, l'un des plus controversés de la V^e République, qui permet au président de la République de s'octroyer des « *pouvoirs exceptionnels* » lorsqu'une menace « *grave et immédiate* » pèse sur « *les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de [ses](#) engagements internationaux* ». Il était conçu lors de sa rédaction comme une réponse à l'immobilisme gouvernemental, notamment celui de la France de mai-juin 1940. Il n'a en réalité connu qu'une seule mise en application, lors du « *putsch des généraux* » en 1961, lors de la guerre d'[Algérie](#). Les pleins pouvoirs avaient alors été accordés à de Gaulle de fin avril à fin septembre.

Le président a déploré que ces deux articles ne soient pas « adaptés à la situation que nous rencontrons », et qu'il qualifie de « terrorisme de guerre », puisque « le fonctionnement régulier des pouvoirs publics n'est pas interrompu et il n'est pas concevable de transférer à l'autorité militaire des pouvoirs. Et pourtant, nous sommes en guerre ». Dès lors, selon lui, il est nécessaire d'avoir un « autre régime constitutionnel ».

[...]

SOURCE: http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/16/etat-d-urgence-et-article-16-pourquoi-hollande-veut-il-reviser-la-constitution_4811353_4355770.html

**COMMENT EXPLIQUER AUX ENFANTS CE QUI S'EST PASSÉ?
COMMENT ABORDER CE SUJET, LES SENSIBILISER SANS TOMBER
DANS LES CLICHÉS NI CRÉER DE LA HAINE ENVERS LES
MUSULMANS, LE MONDE ARABE... CROYEZ-VOUS QU'APRÈS LES
ATTENTATS SERAIT-IL POSSIBLE D'ÉVITER L'ISLAMOPHOBIE?**

INTERVIEW

Marie Rose Moro : «Il ne faut pas dire aux enfants que ça ne se reproduira plus»

Par [Sophie Gindensperger](#) — 16 novembre 2015 à 22:06

La psychiatre Marie Rose Moro explique comment trouver les mots pour parler aux plus jeunes.

Marie Rose Moro est chef de service de la Maison des adolescents de Cochin, et psychiatre au sein de l'ONG Médecins sans frontières.

- **Comment les enfants sont-ils touchés par ces événements, par rapport aux adultes ?**

Dans un premier temps, les enfants ont un peu la même difficulté que les adultes: ils sont face à une situation à laquelle ils ne peuvent pas donner de sens, ni établir des comparaisons.

Dans un deuxième temps, ils se confrontent à la question de la culpabilité. Ils se demandent : «Pourquoi ça nous arrive à nous ?» La première cause qui leur vient, c'est eux-mêmes. Selon leur tranche d'âge, ils sont par ailleurs confrontés

à la question du Bien et du Mal. Ils ont besoin de savoir catégoriser et ont une sorte de réflexion morale, éthique. Ils sont en train de constituer leur jugement.

Enfin, ils sont tous concernés par le fait que ces événements atteignent la croyance fondamentale qu'ils ont dans la vie et que les adultes, parents, profs, etc., les protègent et protègent la vie. On ne voit pas forcément que cette croyance est touchée, mais c'est quand même comme ça qu'ils le vivent. Il ne faut pas banaliser ça, ce sont des blessures invisibles, mais qui touchent à la base de la sécurité, à l'attachement aux adultes et à la vie. Si ce n'est pas apaisé, consolé, cela peut avoir des conséquences sur leur développement.

- ***Est-ce que le fait d'avoir déjà vécu les attentats de Charlie Hebdo change la perception des nouveaux événements ?***

Quand les traumatismes se répètent, il y a un effet cumulatif. Le deuxième peut raviver des choses du premier, mais peut aussi, dans l'après-coup, redécompenser des inquiétudes, des angoisses, des questions qui ne sont pas apparues la première fois. Si en plus on vit dans l'idée que ça peut se repasser à n'importe quel moment, c'est difficile à cicatriser.

- ***Comment les adultes doivent-ils gérer cette situation ?***

Il ne faut pas dire aux enfants que ça ne se reproduira plus, mais il ne faut pas non plus dramatiser dans une surprotection qui les mettrait dans la position de s'attendre à tout moment à être blessé ou à mourir. Il faut trouver le bon niveau et ne pas empêcher les enfants de vivre et de sortir, car ils risqueraient de s'enfermer dans leur peur.

Les mots partagés entre parents et enfants, ce sont des pansements. Mais il faut partager sans les devancer, les accompagner et ne pas constamment leur demander s'ils sont angoissés. Les situations dans chaque famille sont différentes, selon qu'on a été plus ou moins touché de près par les événements. Il n'y a pas de mots justes ou de mots à éviter comme le mot « guerre ». Ce qui fait du bien, c'est de ne pas être seul et de savoir que l'on peut compter sur les adultes.

Les parents ont le droit d'être déboussolés, et s'ils ne se sentent pas de faire ce travail, il faut qu'ils ouvrent le cercle, aux grands-parents, aux amis, aux spécialistes. Le psychanalyste Donald Winnicott a beaucoup écrit sur les enfants et la guerre, et il estime que dans ces périodes, la psychothérapie des enfants peut être « profane » et doit être faite par tout le monde.

QUELLE POSITION DOIT PRENDRE L'ESPAGNE ET L'EUROPE APRÈS
LES ATTENTATS? DOIT-ON S'INVOLUCRER? PENSEZ-VOUS QU'IL Y
A DES FORTES CHANCES QU'UNE MASACRE DE LA MÊME
AMPLEUR SE RÉPRODUISSE DANS NOTRE PAYS? COMMENT
DOIT-ON AGIR?

Le Monde.fr

Après les attentats, Paris sollicite l'assistance de ses voisins

LE MONDE | 17.11.2015 à 12h56 • Mis à jour le 17.11.2015 à 13h03 |

L'intention du président **François Hollande** d'invoquer l'article 42.7 du Traité de Lisbonne sur la solidarité européenne en cas d'agression d'un de **ses** membres a pris de court les institutions bruxelloises, lundi 16 novembre. A **Paris**, on assure que les grands responsables européens ont été prévenus. Mais l'étonnement a été grand parmi les sources parlementaires dans les commissions de la **défense** et même au ministère, pas préparés à cette initiative présidentielle. « *C'est une grande surprise, admettait l'une d'elles, plus personne ne fait référence depuis longtemps au Traité de Lisbonne.* »

Le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian devait formellement **demande** mardi un soutien à ses pairs, lors d'un conseil européen des ministres de la défense, en évoquant cet article, pensé après les attentats de Madrid en 2004, qui énonce que les pays de l'**Union européenne** s'engagent à **apporter** de l'**aide** à celui des leurs qui fait l'objet d'une attaque : « *Au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression **armée** sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur **pouvoir**, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la **politique** de sécurité et de défense de certains Etats membres* », dit le texte. L'article précise cependant que c'est l'**OTAN**, l'alliance militaire, qui « *reste le fondement de la défense collective et l'instance de sa mise en œuvre* » pour les Européens.

« De l'aide concrète au-delà des belles déclarations »

Federica Mogherini, la chef de la **diplomatie** européenne, a annoncé en amont de ce conseil mardi que « *l'UE par la voix de tous les Etats membres, a exprimé unanimement son plus fort soutien et sa disposition à apporter l'assistance requise* ». Cette aide ne nécessite pas de décision formelle de l'UE et devrait **être** négociée au cas-par-cas de façon bilatérale entre Paris et les autres Etats-membres. « *L'ennemi n'est pas un ennemi de la **France**, c'est un ennemi de l'**Europe*** », a déclaré le président Hollande devant le Congrès. Jean-Yves Le Drian a lui salué « *un acte **politique** de grande ampleur* ». Plusieurs pays à l'image de l'**Allemagne** et du **Royaume-Uni** restent toutefois prudents sur l'**emploi** du mot guerre. « *Merkel ne veut pas **devenir** chancelière de guerre* », assure le *Spiegel*.

Les autorités françaises ont agi avec rapidité « *pour bien **marquer** la nature de ce qui s'est déroulé* », souligne un diplomate à Bruxelles. L'invocation du 42.7 est à la fois un symbole, une sorte de geste solennel, et la réitération d'une demande d'assistance qui pourrait **prendre** différentes formes : assistance logistique, aide dans le domaine du renseignement, ou soutien à des opérations militaires que la France regrette de ne pas **avoir** obtenu de façon plus franche de ses partenaires depuis ses interventions en **Libye** en 2011, au **Mali** en 2013, en **Irak** en 2014. Paris réclame « *de l'aide concrète au-delà des belles déclarations* » sur le front anti-Daech et sur les théâtres africains pour **soulager** l'**armée** française. Les demandes portent sur des avions ravitailleurs et de transport.

« L'ENNEMI N'EST PAS UN ENNEMI DE LA FRANCE, C'EST UN ENNEMI DE L'EUROPE », A DÉCLARÉ FRANÇOIS HOLLANDE

Le président n'a pas évoqué une autre clause de solidarité européenne, l'article 222 du Traité, prévoyant que l'Union « *mobilise tous les instruments, y compris militaires, mis à sa disposition* » pour **protéger** les institutions et les populations. L'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord n'était pas non plus sur la table. Il énonce que si un pays de l'OTAN est victime d'une attaque, chaque pays membre « *considérera cet acte de violence comme une attaque armée contre l'ensemble des membres et prendra les mesures nécessaires* ».

Washington l'a invoqué après les attentats du **11-Septembre** pour **intervenir** en **Afghanistan**. M. Hollande n'a pas abordé cette option avec son homologue américain Obama qui assure le leadership de l'action militaire internationale en Irak et en **Syrie**. « *Nous n'en avons pas besoin* », explique un officiel dans l'entourage de M. le Drian. Le **faire** aurait un double inconvénient : **multiplier** les coalitions, et, surtout, **empêcher** toute action conjointe contre l'**Etat islamique** avec Vladimir Poutine, qui, dans ses discours, assure que l'OTAN est la menace principale pour la **Russie**.

SOURCE: http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/11/17/apres-les-attentats-paris-sollicite-l-assistance-de-ses-voisins_4811973_3214.html